

# *Le Courrier de Tychique*

Correspondance à adresser à  
M. Jean Marc Chabanon  
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N°283

---

**« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »**

*Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »*

---

**Dimanche 5 avril 2009  
Dimanche des Rameaux**

## **Une énigme de plus ...**

Depuis le décret levant les excommunications des quatre évêques de la FSSP X, de nombreux catholiques s'interrogent sur le cas de Mgr Lefebvre, qui n'a pas été nommément désigné dans ce décret, et qui serait donc toujours excommunié.

Certaines interprétations se font jour, mais n'ayant pas de réel fondement, elles demeurent au stade d'une simple conjecture. C'est ainsi que l'abbé Philippe Laguérie, par exemple a annoncé que l'excommunication de Mgr Lefebvre avait été levée lors de son décès. Dans le n° 139 de sa revue « *Aletheia* », Yves Chiron conteste cette assertion, preuve à l'appui :

*« L'abbé Laguérie a maintenu que l'excommunication de Mgr Lefebvre avait bien été levée : « Je ne vois pas comment on pourrait sérieusement contester ce fait universellement raconté dans la FSSP X à l'époque, notamment aux obsèques de Mgr Lefebvre ». Et il annonçait un autre nom : Mgr Rovida, nonce à Berne, aurait levé l'excommunication « en tant que tel, représentant du Saint Siège. »*

*« Pour éclairer de façon définitive ce point d'histoire, j'ai interrogé Mgr Edoardo Rovida qui m'a répondu en date du 26 février 2009 : « Effectivement j'ai été à Ecône le matin suivant de la mort de Mgr Lefebvre ; mais seulement pour prier, bénir et rendre hommage à sa dépouille mortelle. Quant à une éventuelle levée d'excommunication, je vous assure que rien n'a été fait de ma part. »*

*« La sentence d'excommunication de Mgr Lefebvre n'a donc pas été levée. Mgr Fellay, supérieur général de la FSSP X, dans sa lettre aux fidèles, le 24 janvier dernier, disait espérer « la prompte réhabilitation de Mgr Lefebvre ».*

*« (...) **La levée des excommunications du 21 janvier 2009 est une remise de peine qui ouvre la voie à une réconciliation, ce n'est en aucun cas la reconnaissance, a posteriori, de l'acte posé par Mgr Lefebvre en 1988, acte qui lui a valu l'excommunication.** » (Les caractères gras ne figurent pas dans le texte original) )*

Voilà qui ouvre aussi la voie à plusieurs réflexions.

La première d'entre elles n'est pas anodine. Si l'excommunication de Mgr Lefebvre n'a pas été levée c'est que, probablement, elle n'a pas été demandée. On a peine à croire, en effet, que la « *Rome des anti-christs* » ait poussé la mansuétude jusqu'à accorder à la Fraternité ce qu'elle ne demandait pas. Et si elle n'a pas été demandée, pourquoi ? Ce n'est pas faire injure à quiconque que de se poser la question. Oubli ? Ingratitude ? ... Ne serait-ce pas plutôt pour se démarquer de l'émblématique image de l' « *Evêque de fer* », à l'heure où l'on fait tout pour intégrer l'Eglise conciliaire qu'il a combattue jusqu'à sa mort ? ...

Hypothèse d'autant plus plausible, qu'elle semble être confirmée par le non respect des conditions posées par Mgr Lefebvre pour l'ouverture des discussions avec le Vatican ! Quand on relit ces conditions, on ne peut qu'être étonné de ce que l'on doit bien considérer comme leur rejet pur et simple !

Enfin, ce que remarque fort justement Yves Chiron, la levée des excommunications de nos quatre évêques « *n'est en aucun cas la reconnaissance, « a posteriori » de l'acte posé par Mgr Lefebvre en 1988, acte qui lui a valu cette excommunication* » ! Cet acte reste donc toujours « *condamnabile* » aux yeux de Ratzinger ! Le pape ne peut pas se résoudre à admettre qu'en sacrant quatre évêques en 1988, Mgr Lefebvre a agi par « **devoir de suppléance** » dans la terrible crise qui secoue toujours l'Eglise ! Le reconnaître ce serait admettre **la nécessité** dans laquelle s'est trouvée Mgr Lefebvre de la sauver du désastre

dans lequel le Concile l'avait plongée !... Ce serait reconnaître, de facto, la licéité de sa démarche, et, par voie de conséquence, la nocivité du Concile ! Jamais le pape ne l'admettra ! Dès son accession au trône de Pierre, il en a vanté les mérites et a proclamé sa volonté d'en poursuivre le développement ! Il vient encore de le faire, à l'occasion du quatrième anniversaire du décès de Jean-Paul II !

### **Brève rétrospective !**

Un fidèle lecteur me rappelle ce passage du « *Courrier de Tychique* » n° 239, du 20 avril 2008 (il va donc y avoir un an). J'en reprends le passage concerné : « *La manœuvre est bien montée, les rouages parfaitement huilés. Tout se passe « en douceur » sans même qu'un accord pratique soit préalablement signé. Il le sera probablement, rien ne semble désormais empêcher qu'il le soit, mais sous la simple forme d'une reconnaissance d'un état de fait.* » **Un an après il n'y a rien à changer à cette observation.** En effet, le site « *Exaudiat* » de la FSSP X d'Amiens (du 25 mars 2009) publie l'information suivante de Mgr Fellay : « **A la demande du Saint-Siège** nous avons décidé de déplacer les ordinations du sous-diaconat qui devaient avoir lieu à Zaitzkofen, en Allemagne, ce samedi 28 mars. Elles auront lieu au Séminaire d'Ecône en Suisse à la même date. Cette décision se veut un geste d'apaisement après la levée des injustes condamnations qui pesaient sur les Evêques de la Fraternité et les violentes réactions qui s'ensuivent. » A la demande du Saint-Siège ? Les ordres viennent donc désormais du Saint Siège !...

### **« Sans rupture et dans un développement parfaitement homogène. »**

C'est ainsi, désormais semble-t-il, que la FSSP X envisage de considérer son adhésion au Concile, du moins si l'on se réfère à la déclaration de Mgr Fellay en date du 10 mars 2009 (« *La Porte Latine* ») : « **Loin de vouloir arrêter la Tradition en 1962, nous souhaitons considérer le Concile Vatican II et l'enseignement post-conciliaire à la lumière de cette Tradition que St Vincent de Lérins a définie comme « ce qui a été cru toujours, partout et par tous » sans rupture et dans un développement parfaitement homogène.** »

Mgr Fellay est Suisse ! Il n'a sans doute pas conservé, comme les Français, le souvenir de cette effroyable Révolution de 1789, et de son « *développement* » ! Ceci explique peut-être cela. Car je ne sais plus quel éminent prélat a dit que le Concile avait été « **1789 dans l'Eglise** » ! On est donc fondé à établir une comparaison ! On vient de découvrir au Mans deux nouveaux charniers contenant les restes de quelques vaillants contre-révolutionnaires vendéens. Le « *développement* » avait été activé !... Les archéologues qui se sont penchés sur cette découverte ont été atterrés par l'in vraisemblable barbarie avec lesquels ces courageux combattants avaient été traités ! Ils se battaient pour Dieu et le Roy ! Les multiples fractures et traces de sabre constatées sur les squelettes témoignent du « *développement parfaitement homogène* » de ce tragique épisode de l'histoire de notre pays ! Or, ce ne sont pas les corps qui vont souffrir de ce « *développement parfaitement homogène* » du Concile – « **1789 dans l'Eglise** » – ce sont les âmes !

Comme l'a écrit « un fidèle » dans une « *lettre ouverte à plusieurs de nos prêtres* » ([Site « Résistance Catholique »](#)) : « *La contradiction dans les termes est à la fois criante et affligeante. Autant dire que l'on souhaite considérer la Révolution « française » et les enseignements post-révolutionnaires à la lumière de la Légitimité catholique et royale « sans rupture et dans un développement parfaitement homogène » (...)* Sauf l'indéfectible respect filial que je dois à Mgr Fellay en tant que véritable évêque catholique, il me semble qu'un tel défi au principe thomiste de non-contradiction devrait susciter une réaction de la part des véritables prêtres que vous êtes. »

Sans doute !... Mais les véritables prêtres qui ont « *réagi* » comme le souhaite ce « *fidèle* » sont... ou seront sévèrement sanctionnés !

### **Comment y voir clair ?**

La déclaration de Mgr Fellay, rappelée ci-dessus, est en contradiction flagrante avec celle qu'il avait faite lors du 1<sup>er</sup> symposium qui s'est tenu à l'Université St Pie X de Paris les 4, 5, et 6 octobre 2002 : « **Vatican II apparaît en rupture radicale avec la Tradition Catholique !** » Alors : rupture, ou pas ? On ne sait plus ...

Le 5 janvier 1996, il avait déclaré au 2<sup>ème</sup> Congrès « *Si, si, No, no* » à Albano : « **Nous pensons qu'un jour l'Eglise, car cela n'appartient qu'à elle, condamnera ce Concile et le mettra au rang du brigandage d'Ephèse ou du Concile de Pistoie** » ! Alors : condamnation du « *brigandage* »... ou participation à son « *développement homogène* » ?